

Ligne nouvelle Paris-Normandie

GRAND PROJET FERROVIAIRE

Mode d'emploi de la concertation

Etape 1 – 2014 – 2017
Version janvier 2015



Le conseil d'administration de Réseau Ferré de France a, dans sa séance du 5 avril 2012, décidé de poursuivre le projet de ligne nouvelle Paris-Normandie et de lancer les études préalables à l'enquête publique en déployant un dispositif d'information et de concertation permettant, sous l'égide d'un garant désigné par la CNDP, d'associer les différents acteurs à la mise au point du projet.

A la suite du courrier du 12 novembre 2013 du Ministre des Transports, la première phase d'études, à l'horizon fin 2016 doit permettre de proposer une zone de passage préférentielle pour chacune des trois sections prioritaires.

Depuis le 1er janvier 2015 Réseau Ferré de France (RFF) est devenu SNCF Réseau.

Gouvernance et Concertation Etape 1 des Etudes Préalables à l'Enquête d'Utilité Publique (EPEUP)

Sommaire

Introduction :	4
1-la gouvernance.....	4
1.1 – Le comité de pilotage	4
1.2 – Le comité technique	4
2-La concertation.....	5
2.1 – Les objectifs de la concertation.....	5
2.2 – Les acteurs de la concertation	5
2.3 – Le dispositif de concertation	6
2.3.1 – <i>Le dialogue avec les acteurs</i>	6
2.3.2 – <i>L'information et la consultation du public</i>	9
3-Le schéma de gouvernance et de concertation	9
4-Le calendrier indicatif de gouvernance et de concertation.....	10
5-La garante de la concertation	11
ANNEXE 1 – Charte de la concertation de Réseau Ferré de France	12
ANNEXE 2 – Liste des acronymes	13

Introduction :

Le mode d'emploi de la concertation a pour objet de décrire la gouvernance et de présenter le dispositif de concertation que va mettre en œuvre SNCF Réseau durant l'étape 1 des études préalables à l'enquête d'utilité publique (EPEUP) du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie. L'articulation avec la gouvernance des projets liés sera décrite dans un prochain document.

L'étape 1 du projet est l'étape au cours de laquelle sera arrêtée une zone de passage préférentielle de 1km à 3 km de large pour chacune des sections prioritaires : Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot.

Les décisions du dispositif de gouvernance seront éclairées, tout au long de cette étape, par le dispositif de concertation.

1-la gouvernance

La gouvernance du projet LNPN repose sur un comité de pilotage (COFIL) assisté d'un comité technique (COTECH).

Elle permet la prise de décisions cohérentes et partagées entre SNCF Réseau et les différents partenaires cofinanceurs du projet.

1.1 – Le comité de pilotage

C'est l'instance de prise de décisions des orientations stratégiques du projet, d'arrêt des choix, de validation des propositions et de préparation des décisions ministérielles.

La gouvernance du projet associe dans le cadre d'un **comité de pilotage (COFIL) unique, présidé par le préfet François Philizot**, les régions de Basse-Normandie, de Haute-Normandie et d'Ile-de-France, les Départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise, de l'Eure, de la Seine-Maritime, du Calvados et de la Manche, les villes de Paris, Rouen, Le Havre, Caen et Cherbourg, la DGITM, le STIF, RFF, les représentants de l'Etat dans les trois régions et les communautés d'agglomération de Caen, du Havre, de Rouen, de Cherbourg, de Mantes et d'Evreux.

Le président du COFIL pourra à sa convenance ajouter des institutions complémentaires à la liste ci-dessus.

1.2 – Le comité technique

Le comité technique (COTECH) examine les résultats d'études et prépare les décisions du comité de pilotage.

Présidé par Hervé De Tréglodé du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), il regroupe les services techniques des co-financeurs du projet de l'étape 1 (Etat, SNCF Réseau, Région Haute-Normandie, Régions Basse-Normandie et Région Ile-de-France).

Le COFIL s'est réuni pour la première fois le 29 janvier 2014, il avait été précédé d'un COTECH le 21 janvier 2014.

Des réunions de présentation du projet LNPN seront organisées préalablement au COFIL, afin d'informer les représentants techniques des acteurs du COFIL non présents au COTECH, de manière à ce que tous les membres du COFIL viennent informés. Ces réunions se dérouleront en présence d'un représentant de l'Etat.

2-La concertation

La concertation est sous la responsabilité de SNCF Réseau. Elle est continue et imbriquée avec les études pilotées par SNCF Réseau.

2.1 – Les objectifs de la concertation

C'est en tenant compte des avis formulés sur l'opportunité du projet lors du débat public que SNCF Réseau souhaite, par la poursuite de la concertation, contribuer à maximiser l'utilité du projet et l'intégrer au mieux dans les territoires.

Celle-ci devra être:

- Continue durant toute l'étape 1 pour assurer la bonne information des acteurs du territoire et prolonger la dynamique du débat public.
- Articulée avec l'avancement des études de manière à ce qu'elles s'enrichissent mutuellement.
- Adaptée aux différentes échelles, aux différentes thématiques et en prenant en compte les projets en interface avec la LNPN.
- Accessible à tous les publics (Etat, élus, techniciens des collectivités, acteurs socio-économiques, associations, grand public ...)
- Justement dimensionnée, grâce à un dispositif structuré et lisible pour les participants, alternant vague de concertation / reprise des études.

2.2 – Les acteurs de la concertation

La concertation associe le public et l'ensemble des acteurs prenant part au projet de ligne nouvelle Paris-Normandie.

Elle concerne :

- les services de l'Etat
- les autorités organisatrices des transports
- les collectivités territoriales
- les entreprises ferroviaires
- les acteurs économiques
- les organismes professionnels publics et privés
- les associations
- le grand public

Chacune de ces parties prenantes trouvera un moyen d'expression dans le dispositif de concertation.

2.3 – Le dispositif de concertation

Ce dispositif repose sur deux démarches complémentaires : le dialogue avec les acteurs et l'information et la consultation du grand public. .

2.3.1 – Le dialogue avec les acteurs

Le dispositif s'organise autour de **trois instances** permettant d'offrir un **lieu de dialogue privilégié à chaque catégorie d'acteurs**. Afin que chacune joue un rôle précis et participe à l'avancement progressif du projet. Leurs fonctions sont bien distinctes.

Dans chaque instance décrite ci-après, il sera loisible à SNCF Réseau d'associer en plus des acteurs actuels, tout représentant dont la présence s'avérerait utile.

- **Les ateliers thématiques** sont des **instances de travail**. Ils permettent d'aborder des **sujets spécifiques**, afin d'apporter une **connaissance éclairée pouvant orienter les études** dans une **démarche collaborative**.

Ils sont composés de techniciens et d'experts, des Conseils Régionaux, Conseils Généraux, intercommunalités (Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes), des représentants des organismes socio-économiques (chambres consulaires, représentants du monde économique et agricole), des services de l'Etat, des associations et des fédérations, des institutions ou organismes divers et d'acteurs concernés par la thématique spécifique.

Deux thèmes sont traités directement par la mission LNPN :

- **Thème 1: Fonctionnalités**
- **Thème 2: Insertion territoriale du projet (volet technique et environnemental)**

Le détail des sujets traités dans les différents ateliers et la composition des groupes par thématique figurent en page 7.

Un troisième sujet « Projet de territoire en lien avec le projet LNPN » concerne l'aménagement du territoire en relation avec l'arrivée d'une nouvelle infrastructure et s'inscrit dans la démarche de développement de la vallée de la Seine. Ce sujet relève des attributions des collectivités.

La mission LNPN souhaite appuyer une dynamique d'anticipation et proposer dans le cadre des ateliers thématiques, la possibilité pour les collectivités de mener des études et de la concertation sur le sujet projet(s) de territoire(s) en lien avec le projet LNPN.

Ces études « projet de territoire » seront conduites en étroite interaction avec les autres études du projet : trafic, socio-économie, environnement ...

Les modalités et l'organisation de la concertation pour les ateliers de ce thème devront s'inscrire dans le calendrier général des vagues de concertation entre 2014 et 2017.

La composition des groupes de travail pour le sujet « projet de territoire en lien avec la LNPN » sera laissée à l'appréciation des collectivités.

- **Les commissions consultatives (x5)** permettent, au plus près du terrain, **aux acteurs** concernés par les sections de ligne nouvelle prioritaires de s'approprier régulièrement les éléments du projet, d'échanger afin de bénéficier de leur **connaissance fine du territoire et des enjeux locaux** et de recueillir leur appréciation sur les études et les productions des ateliers thématiques.

Elles sont **présidées par un représentant de l'Etat dans le département**, associent les élus des Conseils Généraux, intercommunalités (Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes) et **des communes de l'aire d'étude des sections prioritaires**.

Afin d'éviter un effectif trop important dans chacune d'elles, **elles sont au nombre de cinq, par découpage géographique des communes couvertes par l'option de passage sur les trois sections prioritaires :**

- Section Paris – Mantes – 2 Commissions Consultatives, **présidées par le préfet des Yvelines**
- Section Mantes - Evreux – 2 Commissions Consultatives, **présidées par le préfet de l'Eure**
- Section Rouen – Yvetot – 1 Commission Consultative, **présidée par le préfet de Seine-Maritime**.

- **Les comités territoriaux (COTER) (x3)** sont des **instances d'information et d'expression**. Elles sont préalables au COPIL et permettent de présenter l'avancement des études ainsi que les enjeux à la fois sur les sections prioritaires et sur la globalité du projet (fonctionnalités, services..).

Sous **l'égide d'un préfet de région** en associant de manière privilégiée le président du Conseil Régional, ils réunissent l'ensemble des acteurs directement ou indirectement concernés par le projet.

Les élus représentants les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux, les intercommunalités (Communautés d'agglomération et communautés de communes), les présidents des syndicats mixtes des SCoT le cas échéant, les acteurs socio-économiques (chambres consulaires, CESER) et les parlementaires.

Ils sont au nombre de trois, suivant une logique d'axe :

- COTER axe Paris-Mantes, comprenant la section prioritaire Paris-Mantes, **présidé par le préfet de la région Ile-de-France**.
- COTER axe Mantes-Evreux-Caen-Cherbourg, comprenant la section prioritaire Mantes-Evreux, sera **présidé par le préfet de région, en fonction du lieu de la réunion**.
- COTER axe Mantes-Rouen-Le Havre, comprenant la section prioritaire Rouen-Yvetot, sera **présidé par le préfet de la région Haute-Normandie**.

Détail des ateliers thématiques

Ateliers thématiques		Sujets traités
Thème T1	Fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> • Services visés (dessertes nouvelles, temps de parcours, fréquences, direct ou correspondances) → Propositions de scénarios à différentes échelles. • Définition du système de transport : définition fonctionnelle de l'infra (km de ligne nouvelle, nombre de voies, raccordements), matériel roulant, capacité exploitation (vitesse) • Trafic, socio-économie
Thème T2	Insertion territoriale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation environnementale (Milieux naturels et humains) • Insertion territoriale de l'infrastructure • Ecoconception

Ateliers thématiques		Composition
Thème T1	Fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> • AO transports (Régions HN, BN, le STIF et la DST) • Représentants techniques des collectivités CR, CG, Com Agglo représentées au COPIL • Entreprises ferroviaires • Les ports • EPA (EPADESA, EPAMSA)
Thème T2	Insertion territoriale du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Etat (DREAL, DRIEA, CGDD) • Associations environnementales et de riverains • Représentants techniques des collectivités CR, CG, Com Agglo, Com de Com de l'option de passage des sections prioritaires. • Représentants socio-économiques (chambre d'agri, CESER, CCI) • ONEMA, ONF, ONCFS, Agence de l'eau, Agence des espaces verts d'Ile-de-France. • Agences d'urbanismes de l'option de passage des sections prioritaires • EPA (EPADESA, EPAMSA), EPF • Concessionnaires autoroutiers (SANEF, ALBEA)

Détail du groupe spécifique

Groupe spécifique	Contenu
Projet de territoire en lien avec la LNPN	<ul style="list-style-type: none"> • Synergies et complémentarités avec les projets de développement économique ou d'aménagements urbains (à différentes échelles) • Mobilité et territoire • Cohérence avec la démarche vallée de la Seine

Groupe spécifique	Composition
Projet de territoire en lien avec la LNPN	<p>DIDVS, CGET, Agences d'urbanisme de l'aire d'étude, universitaires, les ports, les représentants des collectivités, EPA (EPADESA, EPAMSA), EPF...</p> <p>La composition de ce groupe sera laissée à l'appréciation des collectivités en fonction de l'échelle du territoire et des sujets abordés (plus ou moins localisés).</p>

2.3.2 – L'information et la consultation du public

SNCF Réseau mettra en place des moyens diversifiés d'information et de consultation du public.

- **L'information:**

Afin de diffuser au mieux l'information, plusieurs outils seront mis à la disposition du grand public au fil de l'avancement des études et de la concertation de l'étape 1 :

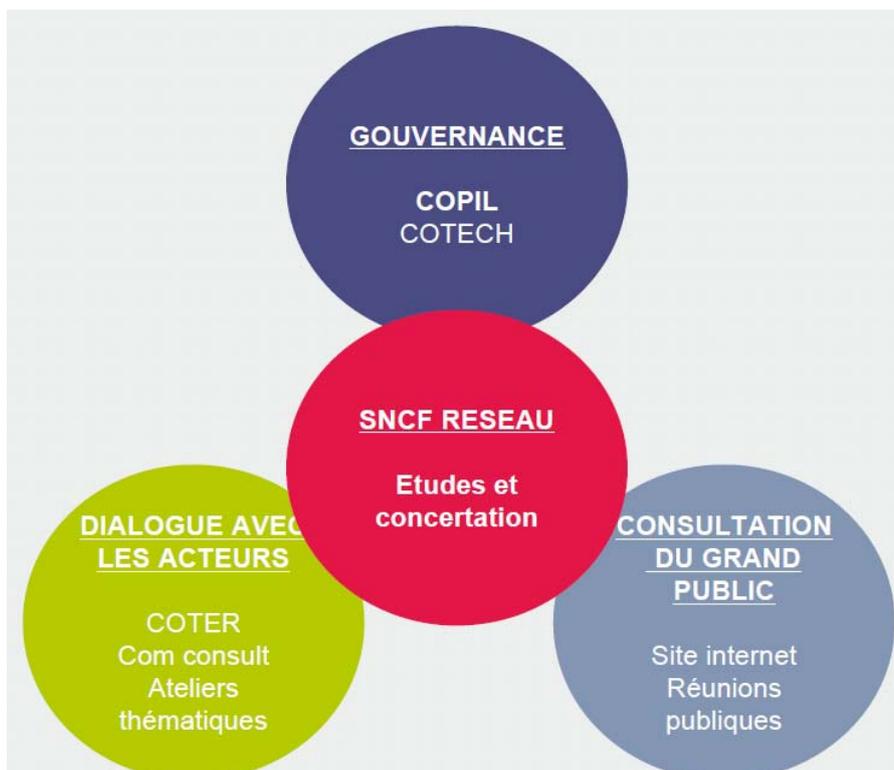
- Le site internet du projet www.lnnp.fr
- Des documents d'information diffusés en tant que de besoin
- Des relais de l'information sur le projet via la Presse, la TV et la radio
- L'organisation de réunions publiques (3 à 5) à l'issue de la deuxième et de la troisième vague de concertation

- **La consultation:**

Dans le cadre de la consultation les avis et questions seront recueillis par les moyens suivants :

- Site internet via des systèmes de recueil d'avis, de questions
- Deux périodes de consultation en ligne via des modules sur le site internet lors des 2^e et 3^e vagues de concertation
- Le recueil des questions et avis lors des réunions publiques.

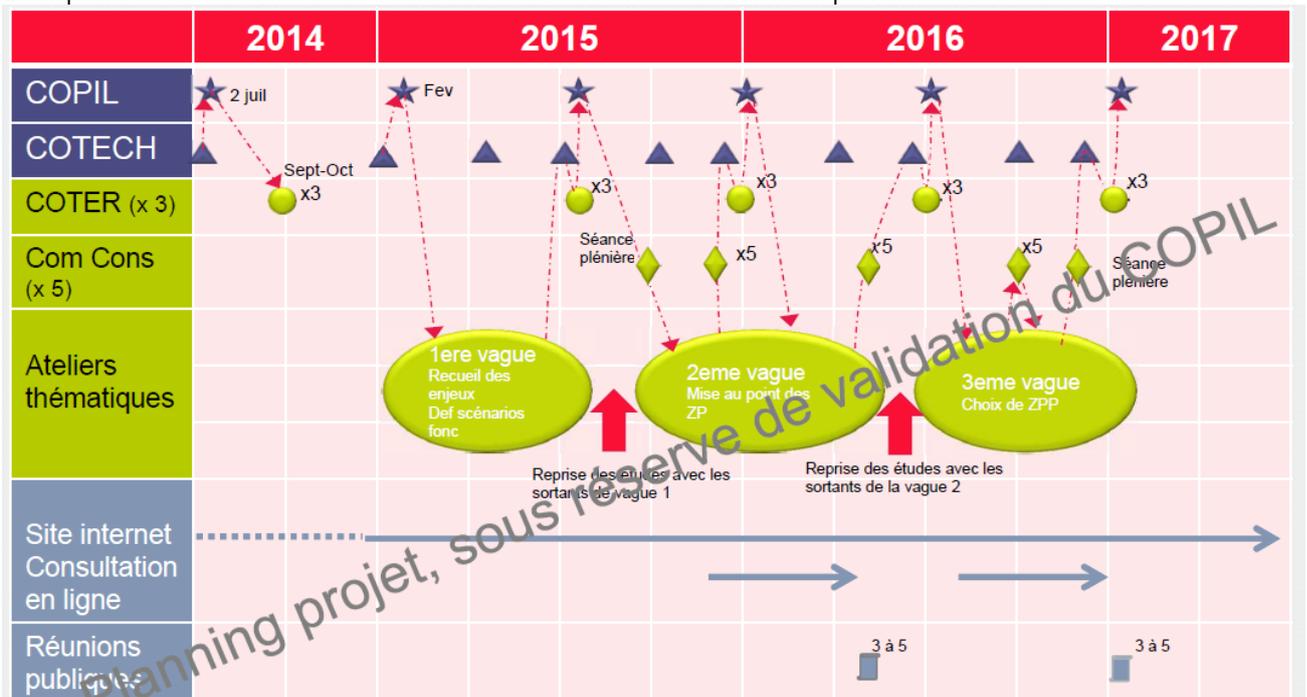
3-Le schéma de gouvernance et de concertation



4-Le calendrier indicatif de gouvernance et de concertation

Le calendrier ci-après est proposé à titre indicatif, afin de visualiser les enchaînements logiques des différentes instances du dispositif de concertation.

Le dispositif de concertation définitif sera calé et articulé avec le déroulement prévisionnel des études.



Détail des vagues de concertation – contenus des ateliers

5-La garante de la concertation

Madame Anne-Marie CHARVET, préfet honoraire, ancienne préfet du Tarn-et-Garonne et de l'Aude, a été nommée **garante de la concertation** du projet Ligne nouvelle Paris-Normandie ; lors de la séance de la commission nationale du débat public (CNDP), le 7 janvier 2015.

SNCF Réseau souhaite que la garante soit **force de conseil et d'analyse critique du dispositif** de concertation **lors de son élaboration et durant toute sa mise en œuvre**:

- En participant à l'élaboration du Mode d'emploi de la concertation et en le validant
- En veillant à son respect et à sa bonne mise en œuvre
- En veillant à la qualité de l'information transmise, adaptée au public concerné
- En observant et analysant le déroulement de la concertation
- En établissant un compte-rendu sur le déroulement et les résultats de la concertation à l'issue de chaque étape du projet

Pour la contacter :

anne-marie.charvet@orange.fr

Madame Anne-Marie CHARVET
Garante de la concertation ligne nouvelle Paris-Normandie
11bis rue Saluces
84 000 AVIGNON

ANNEXE 2 – Liste des acronymes

AOT : Autorité organisatrice des Transports

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CESER : Conseil économique social et environnemental régional

CG : Conseil général

CGDD : Commissariat général au développement durable

CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires

CNDP : Commission nationale du débat public

COFIL : Comité de pilotage

COTECH : Comité technique

COTER : Comité territorial

CR : Conseil régional

DGITM : Direction générale des Infrastructures, des transports et de la mer

DIDVS : Délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRIEA : Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (en Ile-de-France)

EPA : Etablissement public d'aménagement

EPADESA : Établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche

EPAMSA : Établissement public d'aménagement du Mantois Seine-Aval

EPEUP : Etudes préalables à l'enquête d'utilité publique

EPF : Etablissement public foncier

LNPN : Ligne nouvelle Paris-Normandie

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF : Office national des forêts

RFF : Réseau ferré de France

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

STIF : Syndicat des transports de l'Ile-de-France

ZP : Zone de passage

ZPP : Zone de passage préférentielle

Mission ligne nouvelle Paris – Normandie
Réseau Ferré de France
92 avenue de France
75648 Paris cedex 13

www.Inpn.fr

